

Document d'information du ministère de l'Éducation sur la gouvernance de l'éducation de la maternelle à la 12e année

En novembre 2016, le vice-premier ministre et ministre de l'Éducation, M. Don Morgan a demandé à M. Dan Perrins de diriger les travaux visant à revoir la gouvernance de l'éducation de la maternelle à la 12e année. Son mandat consistait à préparer des options de gouvernance axées sur la réussite des élèves tout en assurant des structures de responsabilité, ainsi que des structures opérationnelles efficaces dans le système d'éducation. Le rapport de M. Perrins se trouve à :

<http://publications.gov.sk.ca/documents/11/96975-Perrins-Governance-Review-Report.pdf>.

À la suite de la publication du rapport de M. Perrins, le ministre Morgan a formé un groupe consultatif de six membres ayant la charge de mener, dans le secteur de l'éducation et auprès du public, des consultations portant sur les options de gouvernance présentées dans le rapport. En janvier 2017, le groupe consultatif a rencontré plus de 45 groupes d'intervenants et a reçu plus de 3 800 observations en ligne provenant de résidents de la Saskatchewan.

Le gouvernement a accepté les conclusions du rapport du groupe consultatif. Le rapport se trouve sur la page Web : <http://publications.gov.sk.ca/documents/11/98002-Education%20Governance%20Report-Main.pdf>.

Le rapport du groupe consultatif comprend les conclusions principales suivantes :

- Continuer d'élire les conseils scolaires;
- N'effectuer aucune modification majeure aux limites géographiques des divisions scolaires;
- Permettre aux conseils d'école et conseils école-communauté de continuer à jouer un rôle majeur en matière de gouvernance de l'éducation au niveau local;
- Apporter des modifications législatives à la *Loi sur l'éducation* afin de clarifier les rôles au sein du secteur et de créer des gains d'efficacité;
- Mettre en place une initiative sur les services partagés afin d'accroître l'efficacité au moyen d'achats en groupe, de partenariats de transport et d'un régime de rémunération uniforme dans l'ensemble des divisions scolaires;
- Améliorer l'engagement envers les résidents membres des Premières Nations et métis.